

IP Alsace

strasbourg • mulhouse

*Ce qu'il FO retenir
des instances de proximité*



Compte rendu FO du 11 septembre 2026

1. Présentation du DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) et Papripact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)

Les élus constatent que la présentation des documents s'est nettement améliorée, notamment pour les risques physiques. Il reste néanmoins nécessaire de rendre le lien entre le **DUER** et le **PAPRIPACT** plus clair. Celui-ci n'est pas toujours facile à comprendre dans les documents présentés. **Quelle solution correspond à quel risque ?**

La direction précise que le lien entre les deux documents est bien présent dans le logiciel **Axiline**. Cependant, le document généré ne permet pas de faire apparaître clairement ce lien. Le format est défini au niveau national par une matrice France Télévisions, ce qui limite les possibilités de modification.

→ **Les organisations syndicales demandent l'ajout de la référence au risque du DUER dans la colonne « Suivi de l'action / Commentaires » du PAPRIPACT. La direction indique que cette possibilité sera étudiée.**

2. Papripact 2026-2027 Risques psychosociaux (RPS) et suivi du plan d'action

Même si un important travail a été réalisé par la direction, le plan d'action RPS mis à jour est encore jugé perfectible. Certains regroupements de métiers, comme « **technique, édito, antenne** », ainsi que certains facteurs de risques, comme « **intensité du travail** » et « **conflit de valeurs** », sont jugés trop

larges. Les élus estiment que des catégories plus précises permettraient de proposer des actions mieux adaptées aux situations rencontrées.

L'action visant à **adapter la fréquence et la durée des réunions** est également discutée. Son lien avec les horaires difficiles est questionné, certains élus estimant qu'elle concerne davantage les cadres. Il est toutefois rappelé que des réunions mieux organisées (avec un temps défini, un ordre du jour, et un compte rendu) peuvent être bénéfiques à tous, notamment pour faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

La question des **exigences émotionnelles** est également abordée. Il est demandé de distinguer, dans les plans d'action, les tensions liées au public, des tensions entre salariés. Ces deux situations sont différentes et nécessitent des réponses adaptées.

Un nouveau risque identifié...

Le retour en temps partiel thérapeutique

Certaines situations financières de salariés délicates sont signalées, notamment en raison de retards dans le versement du salaire, **des indemnités journalières et/ou de la complémentaire**. Ces retards peuvent parfois durer plusieurs mois.

Il est expliqué que la **subrogation**, qui existe pour les arrêts maladie classiques, ne s'applique pas au temps partiel thérapeutique. Les indemnités journalières sont alors versées directement au salarié. Le complément de salaire peut également être soumis à des délais de traitement importants.

Des difficultés sont aussi constatées entre les recommandations médicales et leur mise en pratique. Dans certains cas, le planning et la charge de travail ne sont pas suffisamment adaptés pour permettre une reprise progressive dans de bonnes conditions. **Un bilan des risques psycho-sociaux aura lieu tous les 6 mois, bilan du papripact vers mars.**

→ **France Télévisions peut proposer des avances sur salaire ainsi qu'un accompagnement par une assistante sociale pour aider les salariés confrontés à ces difficultés.**

3. Travaux fenêtres en salle de montage

Le remplacement des 20 fenêtres dans les salles de montage est prévu pendant les vacances de la Toussaint et jusqu'au début du mois de décembre.

Une procédure spécifique de désamiantage sera mise en place. Afin de limiter les nuisances sonores, notamment le bruit des meuleuses, les travaux les plus bruyants seront réalisés avant 10h.

7 salles de montage resteront disponibles pendant la durée des travaux.

Les salles de montage en activité seront déplacées loin des travaux afin de limiter la gêne sonore.

4. Point sur les vidéos verticales web

À l'avenir, un point sera fait tous les **3 mois** : décembre 2026, mars 2027 et juin 2027

La direction nous assure que dans la mesure du possible, **un monteur sera dédié une journée complète par semaine aux vidéos verticales**. Concernant les CEN (Chargés d'Édition Numérique), l'objectif est d'avoir **un CEN présent le week-end pour couvrir les 3 antennes. A cet effet un appel à candidature va être lancé pour recruter de nouveaux CEN.**

5. ICI c'est où ? ICI c'est quoi ?

La transition vers la nouvelle marque « **Ici Alsace TV** » a débuté en novembre 2024 et se fait progressivement, sous pilotage national. Depuis janvier 2025, le changement de marque a commencé à être visible dans la communication, avec des évolutions progressives.

Depuis la rentrée, la marque « Ici Alsace TV » est associée à France•tv, avec l'objectif de renforcer cette marque ombrelle. Le logo « Ici Alsace » est privilégié à l'antenne afin de conserver un repère clair pour les téléspectateurs.

Le marquage des véhicules (ICI Alsace) a également été réalisé cet été.

La direction précise que les mêmes règles nationales sont appliquées aux 24 antennes régionales.

Même si ce changement peut générer de la confusion, son appropriation en interne est jugée importante. Il est confirmé que le logo « Ici Alsace » doit être privilégié à l'antenne afin de maintenir un repère clair pour les téléspectateurs.

6. Changement de statut IRH (Interlocuteur Ressources Humaines) en Chargée de ressources humaines

Une réflexion a été menée au niveau de France Télévisions par un groupe de travail sur l'évolution des activités de la **fonction IRH** vers un poste de **chargé de RH**, afin de mieux répondre aux besoins du marché. Cette évolution serait financée sur le budget de la filière RH et non sur celui de l'antenne.

7. Chronologie des médias

Les documentaires sont proposés en avant-première sur le web, cinq jours avant leur diffusion à l'antenne, et ce depuis 2022. Pour certains documentaires, ils sont également disponibles sur YouTube dix jours après leur diffusion.

Il est précisé que cette **diffusion numérique** n'entraîne **pas** de « **cannibalisation** » de **l'audience**. Les **publics** qui regardent les contenus sur les plateformes numériques et ceux qui les regardent à l'antenne sont **différents**. Les **deux modes de diffusion** sont donc considérés comme **complémentaires**.

→ **Le développement du numérique ne semble ainsi pas avoir d'impact négatif sur l'audience de l'antenne.**

8. Matinales

Les règles ont évolué depuis la saison dernière. Pour des raisons économiques, **la collaboration avec les éditeurs visuels (salariés de la société EDEN) a pris fin**. Désormais, la mise en images de cette matinale est automatisée avec le système Multicam. En cas de soucis sur l'une des antennes, le centre de pilotage à Paris prend l'initiative de basculer sur la matinale de France Info.

9. Point Emploi

- Pierre MAURER occupe le poste de rédacteur en chef adjoint à Mulhouse à compter du 1er septembre 2026.
- Concernant le poste de journaliste bilingue alsacien, une proposition d'embauche a été faite et le processus de recrutement est en cours.

10. Courrier seuil et conflit d'intérêt envoyé aux CDD du Grand Est.

Une campagne d'information a été menée cet été auprès des **CDDU** concernant les obligations de France Télévisions en termes de **prévention des conflits d'intérêts**.

Un autre courrier leur a également été adressé **pour rappel du seuil de collaboration** à ne pas dépasser, fixé à 80 contrats par an pour les PTA (120 pour les journalistes). Une dérogation est toutefois prévue pour certains métiers en tension : rédacteurs en chef adjoints, scriptes, documentalistes et journalistes bilingues.

Prochaine réunion le 20 octobre 2023

Ne tardez pas à poser vos questions



Roya MORADPOUR

06.16.27.79.30

& Nadia BLOT

06.17.03.11.04

& Béatrice MULLER

Votre déléguée syndicale FO